



**VILLE DE LOUVIGNE DU DESERT**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2022**

République Française  
Département d'Ille et Vilaine

**Nombre de Conseillers** : en exercice 23

**présents ou représentés** : 23

**votants** : 23

**Date de convocation** : 8 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 septembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

**Etaient présents** : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; M. GUERIN Jean-Pierre ; Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme THIBAUT Angélique ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane ; Mme TRAVERS Jeanne ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

**Absent** : Néant

**Absents excusés** : M. VEZIE François ; Mme MOREL Monique ; M. COUASNON Michel ;

**Pouvoir** : M. VEZIE François donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;

Mme MOREL Monique donne pouvoir à Mme. LEE Isabelle ;

M. COUASNON Michel donne pouvoir à M. RAULT Pierre-Antoine.

**Secrétaire de séance** : Mme. LEE Isabelle.

**2022-07-080 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE DE FOUGERES AGGLOMERATION A LA VILLE DE LOUVIGNE-DU-DESERT RELATIVE A LA GESTION DES EAUX PLUVIALES**

**RAPPORTEUR** : JP. OGER

**EXPOSE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence « Eaux pluviales urbaines » est exercée par la commune de Louvigné-du-Désert par le biais d'une convention de délégation de Fougères Agglomération, d'une durée de trois ans. Cette convention de délégation arrivera à échéance le 31 décembre 2022.

**PROPOSITION**

**Vu** le projet de convention annexée à la présente délibération ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétence de Fougères Agglomération à la commune de Louvigné-du-Désert relative à la gestion des eaux pluviales.

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 15 septembre 2022

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*